

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 22 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

**EXCUSES ( 1 ) :**

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Consolidation des structures porteuses de la salle des fêtes et de la halle des sports de la commune de Thuré**

*Le conseil municipal de Thuré a décidé de consolider les structures porteuses de la salle des fêtes et de la halle des sports dont les objectifs principaux sont de garantir la solidité des ouvrages et la sécurité des utilisateurs, en procédant à des travaux de consolidation.*

*Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de Thuré ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

**VU** le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017

**CONSIDÉRANT** l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

**CONSIDÉRANT** le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 27 de l'annexe concernant le projet de la commune de Thuré et concernant l'axe n° 3 l'attractivité du territoire, dans ses diverses composantes économiques et ses offres d'animation.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de soutenir le dossier « consolidation des structures porteuses de la salle des fêtes et de

la halle des sports de la commune de Thuré"

- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 48 280 euros HT

DETR	12 000
Contrat de ruralité	12 000
Autofinancement communal	24 280
<b>Total des recettes</b>	<b>48 280</b>

Travaux	44 370
Prestations intellectuelles	3 910
<b>Total des dépenses</b>	<b>48 280</b>

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER